

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

Nombre de conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

L'An deux mille vingt, le dix neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyet, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSE Valérie, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, FREDO Thomas, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : MICHEL Luc, REVOL Sébastien, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : BIGOT Elisabeth

Date de convocation : 16 Octobre 2020

Date d'affichage : 16 Octobre 2020

M. Luc MICHEL a donné procuration à Mme Aurélie ALEXANDRINE

DELIBERATION N°D2020_11_058_CHOIX ENT QUARTIER EGLISE**QUARTIER DE L' EGLISE - CHOIX DES ENTREPRISES**

Suite à la déconstruction de la biscuiterie, la consultation d'entreprises a été effectuée pour l'exécution des travaux concernant la réhabilitation du quartier de l'église.

Le marché comprend les missions suivantes :

1^{er} Lot : VRD

2^{ème} Lot : Maçonnerie

3^{ème} Lot : Pavage – Espaces verts

4^{ème} Lot : Serrurerie

Un avis de marché a été mis en ligne sur la plateforme des marchés publics de l'Ain le 04/09/2020. La date limite de remise des offres était fixée au 25/09/2020 à 12H00.

Notre Maître d'œuvre, BCR Architectes, dans le cadre de sa mission, a proposé une analyse détaillée des offres des différentes entreprises.

Le classement a été effectué conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Critère 1	Prix	60 %
Critère 2	Valeur technique	40 %

Après analyse de la conformité des candidatures et des capacités professionnelles techniques et financières, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

N°Lot	Désignation des Lots	Entreprise mieux disante après analyse des offres	Montant Offre HT
1	VRD	DE GATAS SAS (offre de base + PSE)	188 223.00 €
2	Maçonnerie	SOCAFL/MOREL	47 909.43 €
3	Pavage – Espaces Verts	IDVERDE	169 308.10 €
4	Serrurerie	SAONE ET LOIRE PAYSAGE	27 405.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (Pour : 17 voix – Contre : 0 voix – Absention : 0 voix) :

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n°2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics

Vu le rapport d'analyse des offres,

DELIBERE

1° - Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution avec les entreprises dénommées ci-dessus.

2 - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget– exercice 2020 – opération 229

**DELIBERATION N°D2020_11_059_EP QUARTIER EGLISE SIEA
ECLAIRAGE PUBLIC SIEA - QUARTIER EGLISE**

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de l'église, la Commune a étudié les propositions du Syndicat SIEA concernant l'Eclairage Public :

Propositions	Montant TTC	Subventions SIEA	Fonds Compensation	Restant à charge TTC
Eclairage Public – Remplacement Projecteurs existants	5 500.00 € TTC	0 €	902.22 €	4 597.78 €
Eclairage Public – Place de l'Eglise	34 400.00 € TTC	10 709.40 €	5 642.98 €	18 047.62 €
TOTAL				22 645.40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (Pour : 17 voix – Contre : 0 voix – Absention : 0 voix) :

Sur la base de ces éléments,

1 - EST FAVORABLE aux propositions du Syndicat SIEA comme énoncé ci-dessus

2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution avec le Syndicat SIEA

**DELIBERATION 2020_11_060_CONTRAT ASSUR GRAS SAVOYE
CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE GRAS SAVOYE**

Suite à la délibération prise le 19/12/2019 donnant mandat au président du centre de gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective, Le CDG de l'Ain propose l'offre retenue présentée par le groupement Gras Savoye Tower Watson/ CNP assurances.

Le Maire explique que les propositions tarifaires (taux garanti 3 ans) varient selon le nombre d'agents affiliés à la CNRACL, pour ceux affiliés à l'IRCANTEC, le taux est unique.

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** l'adhésion au contrat groupe Gras Savoye/CNP pour l'assurance des risques statutaires à effet du **1er janvier 2021** pour la période 2021-2024
- **CHOISIT** les prestations suivantes :
 - Agents relevant de la CNRACL : Taux 6.50 % (15 jours fermes en maladie ordinaire et sans franchise en arrêt de travail suite à accident ou maladie professionnelle)
 - Agents relevant de l'IRCANTEC : 1.10 % (15 jours fermes en maladie ordinaire)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à la dite adhésion

**DELIBERATION 2020_11_061_ANNUL SUBV LA FABRIK
ANNULATION SUBVENTION « LA FABRIK »**

Par délibération du 25/06/2020, Le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 200 € à une nouvelle association « La Fabrik » afin d'aider les commerçants dans leur nouveau projet.

« La Fabrik » n'a pas été créée en tant qu'association, il n'y donc pas lieu de verser une subvention.

TAXE D'AMENAGEMENT

Les membres du Conseil Municipal conservent le taux de 4.5 % dû au titre de la taxe d'aménagement pour toute demande de Permis de Construire, Déclaration de Travaux...

DIVERS

- Installation postes informatiques et serveur a été effectuée
- Des tests COVID 19 proposés par la Pharmacie sous le marché couvert – Autre point d'installation de Tests à côté du gymnase, géré par les infirmières du 2 rue de la Poste
- Remerciements de l'école maternelle pour la structure de jeux des maternelles et la rénovation des toilettes adultes à l'école élémentaire
- 17 sapins sont commandés auprès du SOU DES ECOLES
- Téléthon prévu les 4 et 5 décembre : aucune manifestation autorisée, envoi de flyers
- Vœux 2021 : 09/01/2021 si le protocole sanitaire en vigueur l'autorise
- 220 chèques cadeaux : Accordé pour cette année mais Me la Préfete demande une formulation différente
- Règlement du Conseil Municipal : Imposé par la loi pour les communes + 1000 habitants
- Tenue des conseils délibérant : mesures sanitaires maintenues (port du masque obligatoire, distanciation, gel) ou visioconférence autorisée
- Digue : compte rendu de Jean-Claude AUBLANC – Synthèse et fonctionnement de la digue – Suite à la réunion, conservation en classement C – Le Syndicat Veyle Vivante va prendre la gestion
- Suite entretien avec DYNACITE, présentation du Patrimoine au 31/10/20 avec les statistiques
- Remplacement d'un agent Technique
- CCAS : Appel à la bienveillance
- Bulletin Municipal en cours d'élaboration

FIN de la séance : 21 H 45 – Prochaine réunion Conseil prévue le Jeudi 17 Décembre 2020